

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2023\_3\_7

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 10 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 03 Mars 2023

Présents : 14

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 17

**Objet : Approbation du compte  
administratif 2022 \_ Panneaux  
photovoltaïques**

**Pouvoirs :**

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Madame RELET Graziella  
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle  
Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

**Absent(s) :** Monsieur CARTERET Michel

**Excusé(s) :** Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur FOUCHÉ Joël,  
Monsieur FOURNIER Jean Luc

**Secrétaire de Séance :** Madame Sophie LALANDRE

Fait et délibéré en mairie le  
jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean RABSKI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Michel CARTERET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 2065 exercice 2021	Résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) Année 2022	Résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	Restes à réaliser dépenses en 2022	Restes à réaliser recettes en 2022	Calcul si besoin de prélèvement (déficit)	Prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 2065 de l'exercice suivant 2023	Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2023
INVEST	37 581,92 €		748,35 €	38 330,27 €	0,00€	0,00 €	38 330,27 €	0,00€	
FONCT	8 802,49 €		256,94 €	9 059,43 €				0,00 €	9 059,43 €
	8 802,49 €		1 005,29 €	47 389,70 €					

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

**Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 10/03/2023, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le

Le Maire,  
Michel CARTERET

